

Anderlecht, lundi 24 avril 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mandats : Le Collège anderlechtois affiche sa transparence

Dans un souci de transparence, le Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht a décidé d'afficher sur le site internet de la commune la liste de l'ensemble des mandats exercés par les élus communaux ainsi que le montant total des rémunérations liées aux mandats communaux payés par la commune.

« Depuis le début de l'année, il est question de rémunérations anormalement élevées de mandataires, de cumuls de mandats scandaleux, de manquements aux règles de déclaration des mandats exercés, et c'est l'ensemble des mandataires politiques qui sont éclaboussés », souligne le Bourgmestre d'Anderlecht Eric Tomas.

« Les abus et errements d'un nombre limité de personnes ne doivent pas avoir comme conséquence que tous les mandataires soient suspectés de dissimulation, malversation ou enrichissement scandaleux. A Anderlecht, le Collège prône la transparence et l'éthique ».

Dorénavant, la liste des mandats des élus communaux, ainsi que les rémunérations liées aux mandats communaux payés par la commune sont accessibles en trois clics dans la rubrique « Vie politique / mandats de vos élus » du site **www.anderlecht.be**.

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
Florence Colard, attachée de presse de la Commune d'Anderlecht,
au 02 558 08 68 ou 0494 577 944.*